

les prétentions d'une Maison étrangere, nous avions lieu d'esperer que nos raisons seroient favorablement reçues, & qu'il ne resteroit d'autre difficulté que de décider entre nous sur la prérogative de la ligne, ou sur la proximité du degré; cependant nous voyons avec douleur, qu'au mépris des Loix les plus saintes & les plus inviolablement observées jusqu'à présent dans cet Etat, on est résolu à rompre le cours de la justice naturelle, pour faire passer à un Prince étranger ce qui n'appartient legitimement qu'à nous.

Si ces résolutions étoient moins publiques & moins certaines, nous pourrions encore conserver quelque esperance dans l'attente de la décision; mais ce qui s'est passé ici depuis quelque tems ne laisse plus la chose douteuse: on ne sçait que trop les ressorts & les mouvemens qui vont à étouffer la bonne cause, & dont on veut bien par égard pour le Tribunal ne point s'expliquer; on ne rapellera pas non plus l'excès d'indulgence dont on a usé pour un des Agens de Son Altesse Electorale, lequel ayant eu l'insolence de menacer publiquemens de coups de bâtons l'Avocat d'un des prétendans François, dans les fonctions même de son ministère, n'a été condamné, *pour bonnes considérations*, (ce sont les propres termes de la Sentence) qu'à s'épargner la peine de venir au Tribunal. Il seroit inutile aussi de se plaindre de l'affectation avec laquelle on a excité & fait paroître hier à l'Audience, après une délibération prise de concert dans la Ville, les prétendus Dépurez de Vallangien pour demander un prompt jugement dans une conjoncture que l'on croit favorable au parti que l'on affectionne. Le motif de ces démarches n'est pas